

GRILLE DES USAGES

Usage autorisé	Zone									
	AAc 1	AAc 2	AAc 3	AAc 4	AAc 5	AAc 6	AAc 7	AAc 8	AAc 9	AAc10
10 HABITATIONS										
11 Unifamiliale	A	A	A	A	A	A	A	A	A	
12 Bifamiliale										
13 Trifamiliale										
14 Multifamiliale										
15 Habitation collective										
16 Maison mobile										
20 COMMERCES										
21 Dépanneur						●			●	●
22 Alimentation				●					●	●
23 Consommation										●
24 Centre commercial										●
25 Meubles et mobiliers										●
26 Quincaillerie										●
27 Hydrocarbures									●	●
28 Vente de véhicules			●		●				●	●
29 Marchandises d'occasion										●
30 SERVICES										
31 Personnels										●
32 Professionnels										●
33 Financiers										●
34 D'affaires et consultation										●
35 Restauration										●
36 Débit de boisson										●
37 Hôtellerie										●
38 Techniques et réparation										●
39 Réparation automobile		●	●		●					●
40 INSTITUTIONS										
41 Administration publique										
42 Act. rel. soc. politique										
43 Services de santé										
44 Éducation										
45 Transport										
46 Utilité publique										
50 COMMERCES AVEC CONTRAINTES										
51 Commerce de gros			E							●
52 Combustibles et chimiques										●
53 Transport et entreposage										●
54 Services reliés à la construction							●	A		●
55 Récupération	G		G							●
60 INDUSTRIES										
61 Aliments et boissons										
62 Caoutchouc, plastique, cuir										
63 Textile										
64 Bois										
65 Métaux										
66 Machine et transport										
67 Minéraux non métalliques										
68 Chimiques										
69 Manufacturières										
70 PARCS ET ESPACES VERTS										
71 Municipal										
72 Régional										
80 RÉCRÉATION ET LOISIR										
81 Récréation intérieure										
82 Récréation extérieure										
90 RESSOURCES PRIMAIRES										
91 Culture générale	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
92 Élevage										
93 Sylviculture										
94 Commerce et ind. agricole										
95 Extraction										
USAGES SPÉCIFIQUEMENT AUTORISÉS OU SPÉCIFIQUEMENT PROHIBÉS										

NOTES

254-03

GRILLE DES USAGES

Usage autorisé	Zone									
	AAR 1	AAR 2	AAR3	AAv1		AAe 1	AAe 2	AAe 3	AAe 4	AAe 5
10 HABITATIONS										
11 Unifamiliale			ADE	E						
12 Bifamiliale			A							
13 Trifamiliale										
14 Multifamiliale										
15 Habitation collective										
16 Maison mobile		●								
20 COMMERCES										
21 Dépanneur										
22 Alimentation										
23 Consommation										
24 Centre commercial										
25 Meubles et mobiliers										
26 Quincaillerie										
27 Hydrocarbures										
28 Vente de véhicules										
29 Marchandises d'occasion										
30 SERVICES										
31 Personnels										
32 Professionnels										
33 Financiers										
34 D'affaires et consultation										
35 Restauration		●								
36 Débit de boisson										
37 Hôtellerie		A								
38 Techniques et réparation										
39 Réparation automobile										
40 INSTITUTIONS										
41 Administration publique										
42 Act. rel. soc. politique										
43 Services de santé										
44 Éducation										
45 Transport										
46 Utilité publique			ABC							
50 COMMERCES AVEC CONTRAINTES										
51 Commerce de gros										
52 Combustibles et chimiques										
53 Transport et entreposage										
54 Services reliés à la construction										
55 Récupération										
60 INDUSTRIES										
61 Aliments et boissons										
62 Caoutchouc, plastique, cuir										
63 Textile										
64 Bois										
65 Métaux										
66 Machine et transport										
67 Minéraux non métalliques										
68 Chimiques										
69 Manufacturières										
70 PARCS ET ESPACES VERTS										
71 Municipal										
72 Régional										
80 RÉCRÉATION ET LOISIR										
81 Récréation intérieure		●	A-1 A-3 A-4							
82 Récréation extérieure	E-3	E	C-3 EGH	EG						
90 RESSOURCES PRIMAIRES										
91 Culture générale	●	●	●	●		●	●	●	●	●
92 Élevage			D							
93 Sylviculture			●							
94 Commerce et ind. agricole			Tous sauf A-3							
95 Extraction						B	B	B	B	B
USAGES SPÉCIFIQUEMENT AUTORISÉS OU SPÉCIFIQUEMENT PROHIBÉS										
NOTES										
		106-99	85-98 (A)							173-01
		210-02	162-00							
		239-03	154-00(BR)							

GRILLE DES USAGES

Usage autorisé	Zone									
	AM 1	AM 2	AM 3	AM 4	AM 5	AM 6	AM 7	AM 8	AM 9	AM 10
10 HABITATIONS										
11 Unifamiliale				ABDE	ABDE	ABDE	ABDE	ABDE	ABDE	ABDE
12 Bifamiliale				A	A	A	A	A	A	A
13 Trifamiliale										
14 Multifamiliale										
15 Habitation collective										
16 Maison mobile										
20 COMMERCES										
21 Dépanneur										
22 Alimentation										
23 Consommation										
24 Centre commercial										
25 Meubles et mobiliers										
26 Quincaillerie										
27 Hydrocarbures										
28 Vente de véhicules										
29 Marchandises d'occasion										
30 SERVICES										
31 Personnels										
32 Professionnels										
33 Financiers										
34 D'affaires et consultation										
35 Restauration										
36 Débit de boisson										
37 Hôtellerie										
38 Techniques et réparation										
39 Réparation automobile										
40 INSTITUTIONS										
41 Administration publique										
42 Act. rel. soc. politique										
43 Services de santé										
44 Éducation										
45 Transport										
46 Utilité publique				ABC	ABC	ABC	ABC	ABC	ABC	ABC
50 COMMERCES AVEC CONTRAINTES										
51 Commerce de gros										
52 Combustibles et chimiques										
53 Transport et entreposage										
54 Services reliés à la construction										
55 Récupération										
60 INDUSTRIES										
61 Aliments et boissons										
62 Caoutchouc, plastique, cuir										
63 Textile										
64 Bois										
65 Métaux										
66 Machine et transport										
67 Minéraux non métalliques										
68 Chimiques										
69 Manufacturières										
70 PARCS ET ESPACES VERTS										
71 Municipal										
72 Régional										
80 RÉCRÉATION ET LOISIR										
81 Récréation intérieure										
82 Récréation extérieure	G	G	G	G		G			G	
90 RESSOURCES PRIMAIRES										
91 Culture générale	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
92 Élevage			ABD	D	D	D	D	ABD	ABD	ABD
93 Sylviculture		A	●	●	●	●	●	●	●	●
94 Commerce et ind. agricole								Tous sauf A-3	●	Tous sauf A-3
95 Extraction										
USAGES SPÉCIFIQUEMENT AUTORISÉS OU SPÉCIFIQUEMENT PROHIBÉS										
NOTES										
			140-00	140-00	140-00	140-00	140-00	140-00	140-00	140-00
								162-00		162-00

GRILLE DES USAGES

Usage autorisé	Zone									
	AMv 1	AMv 2		AMe 1	AMe 2		AMt 1			
10 HABITATIONS										
11 Unifamiliale	E	E								
12 Bifamiliale										
13 Trifamiliale										
14 Multifamiliale										
15 Habitation collective										
16 Maison mobile										
20 COMMERCES										
21 Dépanneur										
22 Alimentation										
23 Consommation										
24 Centre commercial										
25 Meubles et mobiliers										
26 Quincaillerie										
27 Hydrocarbures										
28 Vente de véhicules										
29 Marchandises d'occasion										
30 SERVICES										
31 Personnels										
32 Professionnels										
33 Financiers										
34 D'affaires et consultation										
35 Restauration										
36 Débit de boisson										
37 Hôtellerie										
38 Techniques et réparation										
39 Réparation automobile										
40 INSTITUTIONS										
41 Administration publique										
42 Act. rel. soc. politique										
43 Services de santé										
44 Éducation										
45 Transport										
46 Utilité publique	ABC	ABC		ABC	ABC		A			
50 COMMERCES AVEC CONTRAINTES										
51 Commerce de gros										
52 Combustibles et chimiques										
53 Transport et entreposage										
54 Services reliés à la construction										
55 Récupération										
60 INDUSTRIES										
61 Aliments et boissons										
62 Caoutchouc, plastique, cuir										
63 Textile										
64 Bois										
65 Métaux										
66 Machine et transport										
67 Minéraux non métalliques										
68 Chimiques										
69 Manufacturières										
70 PARCS ET ESPACES VERTS										
71 Municipal										
72 Régional										
80 RÉCRÉATION ET LOISIR										
81 Récréation intérieure										
82 Récréation extérieure										
90 RESSOURCES PRIMAIRES										
91 Culture générale	●	●		●	●		●			
92 Élevage										
93 Sylviculture										
94 Commerce et ind. agricole										
95 Extraction				B	●					

USAGES SPÉCIFIQUEMENT AUTORISÉS OU SPÉCIFIQUEMENT PROHIBÉS

NOTES

GRILLE DES USAGES

Usage autorisé	Zone									
	AU 1	AU 2	AU 3							
10 HABITATIONS										
11 Unifamiliale	AE	A								
12 Bifamiliale										
13 Trifamiliale										
14 Multifamiliale										
15 Habitation collective										
16 Maison mobile										
20 COMMERCES										
21 Dépanneur										
22 Alimentation										
23 Consommation										
24 Centre commercial										
25 Meubles et mobiliers										
26 Quincaillerie										
27 Hydrocarbures										
28 Vente de véhicules										
29 Marchandises d'occasion										
30 SERVICES										
31 Personnels										
32 Professionnels										
33 Financiers										
34 D'affaires et consultation										
35 Restauration										
36 Débit de boisson										
37 Hôtellerie										
38 Techniques et réparation										
39 Réparation automobile										
40 INSTITUTIONS										
41 Administration publique										
42 Act. rel. soc. politique										
43 Services de santé										
44 Éducation										
45 Transport										
46 Utilité publique										
50 COMMERCES AVEC CONTRAINTES										
51 Commerce de gros										
52 Combustibles et chimiques										
53 Transport et entreposage										
54 Services reliés à la construction										
55 Récupération										
60 INDUSTRIES										
61 Aliments et boissons										
62 Caoutchouc, plastique, cuir										
63 Textile										
64 Bois										
65 Métaux										
66 Machine et transport										
67 Minéraux non métalliques										
68 Chimiques										
69 Manufacturières										
70 PARCS ET ESPACES VERTS										
71 Municipal										
72 Régional										
80 RÉCRÉATION ET LOISIR										
81 Récréation intérieure										
82 Récréation extérieure										
90 RESSOURCES PRIMAIRES										
91 Culture générale	A	A	A							
92 Élevage										
93 Sylviculture										
94 Commerce et ind. agricole										
95 Extraction										
USAGES SPÉCIFIQUEMENT AUTORISÉS OU SPÉCIFIQUEMENT PROHIBÉS										

NOTES

GRILLE DES USAGES

Usage autorisé	Zone									
	FR 1	FR 2	FR 3	FR 4		FU 1	FU 2		RI 1	RI 2
10 HABITATIONS										
11 Unifamiliale	E	E	E	E						
12 Bifamiliale										
13 Trifamiliale										
14 Multifamiliale										
15 Habitation collective										
16 Maison mobile										
20 COMMERCES										
21 Dépanneur										
22 Alimentation										
23 Consommation										
24 Centre commercial										
25 Meubles et mobiliers										
26 Quincaillerie										
27 Hydrocarbures										
28 Vente de véhicules										
29 Marchandises d'occasion										
30 SERVICES										
31 Personnels										
32 Professionnels										
33 Financiers										
34 D'affaires et consultation										
35 Restauration										
36 Débit de boisson										
37 Hôtellerie										
38 Techniques et réparation										
39 Réparation automobile										
40 INSTITUTIONS										
41 Administration publique										
42 Act. rel. soc. politique										
43 Services de santé										
44 Éducation										
45 Transport										
46 Utilité publique	AC	AC	AC	AC		A	A			
50 COMMERCES AVEC CONTRAINTES										
51 Commerce de gros										
52 Combustibles et chimiques										
53 Transport et entreposage										
54 Services reliés à la construction										
55 Récupération										
60 INDUSTRIES										
61 Aliments et boissons										
62 Caoutchouc, plastique, cuir										
63 Textile										
64 Bois										
65 Métaux										
66 Machine et transport										
67 Minéraux non métalliques										
68 Chimiques										
69 Manufacturières										
70 PARCS ET ESPACES VERTS										
71 Municipal									●	●
72 Régional										
80 RÉCRÉATION ET LOISIR										
81 Récréation intérieure										
82 Récréation extérieure	EG	EG	EG	EG		G-1 à G-5	G-1 à G-5		CEG	CEG
90 RESSOURCES PRIMAIRES										
91 Culture générale										
92 Élevage										
93 Sylviculture	●	●	●	●		●	●			●
94 Commerce et ind. agricole										
95 Extraction										

USAGES SPÉCIFIQUEMENT AUTORISÉS OU SPÉCIFIQUEMENT PROHIBÉS

NOTES

(*) Terres publiques 351-06A 351-06A 351-06A 351-06A

GRILLE DES USAGES

Usage autorisé	Zone									
	VF 1	VF 2	VF 3	MT 1	MT 2	MT 3	MT 4	MT 5	MT 6	MT 7
10 HABITATIONS										
11 Unifamiliale	E	E	E							
12 Bifamiliale										
13 Trifamiliale										
14 Multifamiliale										
15 Habitation collective										
16 Maison mobile										
20 COMMERCES										
21 Dépanneur										
22 Alimentation										
23 Consommation										
24 Centre commercial										
25 Meubles et mobiliers										
26 Quincaillerie										
27 Hydrocarbures										
28 Vente de véhicules										
29 Marchandises d'occasion										
30 SERVICES										
31 Personnels										
32 Professionnels										
33 Financiers										
34 D'affaires et consultation										
35 Restauration										
36 Débit de boisson										
37 Hôtellerie										
38 Techniques et réparation										
39 Réparation automobile										
40 INSTITUTIONS										
41 Administration publique										
42 Act. rel. soc. politique										
43 Services de santé										
44 Education										
45 Transport										
46 Utilité publique				note 2	note 2	note 2	note 2	note 2	note 2	note 2
50 COMMERCES AVEC CONTRAINTES										
51 Commerce de gros										
52 Combustibles et chimiques										
53 Transport et entreposage										
54 Services reliés à la construction										
55 Récupération										
60 INDUSTRIES										
61 Aliments et boissons										
62 Caoutchouc, plastique, cuir										
63 Textile										
64 Bois										
65 Métaux										
66 Machine et transport										
67 Minéraux non métalliques										
68 Chimiques										
69 Manufacturières										
70 PARCS ET ESPACES VERTS										
71 Municipal										
72 Régional										
80 RÉCRÉATION ET LOISIR										
81 Récréation intérieure										
82 Récréation extérieure	E-2	E-2	E-2	note 1	note 1	note 1	note 1	note 1	note 1	note 1
90 RESSOURCES PRIMAIRES										
91 Culture générale										
92 Élevage										
93 Sylviculture										
94 Commerce et ind. agricole										
95 Extraction										
USAGES SPÉCIFIQUEMENT AUTORISÉS OU SPÉCIFIQUEMENT PROHIBÉS										

NOTES

(1) Piste cyclable et de motoneige et aménagement qui y sont reliés. Dans la zone MT 1, à partir de la limite de la zone MT 1 située au milieu de la rivière Sainte-Anne jusqu'à la coordonnée géodésique MTM-NAD 83-Fuseau 7, X:201146,6m / Y:5194950,2 m., l'usage de la motoquad est autorisé. Dans la zone MT 2, à partir de la coordonnée géodésique MTM-NAD 83-Fuseau 7, X:201541,9 m. / Y:5194991,8 m. jusqu'à la limite de la zone MT 2 située au milieu de la rivière Sainte-Anne, l'usage de la motoquad est autorisé.

(2) Infrastructures reliées à des réseaux de transport énergétique et de communication à l'intérieur du corridor multifonctionnel.

GRILLE DES USAGES

Usage autorisé	Zone									
	CA 1	CA 2	CA 3	CB 1	CB 2	CB 3	CB 4	CB 5	CB 6	CC 1
10 HABITATIONS										
11 Unifamiliale	A	A	AB	AB	AB	A				AC
12 Bifamiliale			AB	AB	AB	A				ABC
13 Trifamiliale				A	A	●				BC
14 Multifamiliale						4 à 5				4 à 12
15 Habitation collective										●
16 Maison mobile										
20 COMMERCES										
21 Dépanneur	●	●		●	●	●	●			●
22 Alimentation	●	●	CE	●	●	●	●			●
23 Consommation	●	●	C1C3D	A à D	A à D	A à D	A à D			A à D
24 Centre commercial										A
25 Meubles et mobiliers	●			●	●	●	●			●
26 Quincaillerie	●	●		●	●	●	●			AB
27 Hydrocarbures	●	A		A	A	A	AB	● Note 2		
28 Vente de véhicules	●	E					E			AB
29 Marchandises d'occasion	A									A
30 SERVICES										
31 Personnels	●	●		A-B-C-D-F	A-B-C-D-F	●	●			●
32 Professionnels	●			●	●	●	●			●
33 Financiers	●			●	●	●	●			●
34 D'affaires et consultation	●			●	●	●	●	F (Note 1)		●
35 Restauration	●	●	AE	A à D	A à D	A à D	A à D			●
36 Débit de boisson	AB	●		AB	AB	AB	AB			AB
37 Hôtellerie		●		DE	DE	DE	DE			●
38 Techniques et réparation	●			B	B	B	B			●
39 Réparation automobile	●	●		A	A	A	A			
40 INSTITUTIONS										
41 Administration publique	B			F	F	F, B Note 1 (CB)	F			●
42 Act. rel. soc. politique	BCE			BCE	BCE	BCE	BCE			ABCE
43 Services de santé	AB			●	●	●	●			●
44 Éducation	DE			DE	DE	DE	DE			DE
45 Transport	D		D	D	D	D	D			D
46 Utilité publique	F			CF	CF	CF	CF			ACF
50 COMMERCES AVEC CONTRAINTES										
51 Commerce de gros										
52 Combustibles et chimiques										
53 Transport et entreposage	B	B-5								
54 Services reliés à la construction	●									
55 Récupération										
60 INDUSTRIES										
61 Aliments et boissons										
62 Caoutchouc, plastique, cuir										
63 Textile	E									E
64 Bois										
65 Métaux	E									
66 Machine et transport										
67 Minéraux non métalliques										
68 Chimiques										
69 Manufacturières										●
70 PARCS ET ESPACES VERTS										
71 Municipal	●	●	●	●	●	●	●			●
72 Régional										
80 RÉCRÉATION ET LOISIR										
81 Récréation intérieure	●			●	●	●	●			●
82 Récréation extérieure				B	B	B	B			
90 RESSOURCES PRIMAIRES										
91 Culture générale										
92 Élevage										
93 Sylviculture										
94 Commerce et ind. agricole										
95 Extraction										

USAGES SPÉCIFIQUEMENT AUTORISÉS OU SPÉCIFIQUEMENT PROHIBÉS

				Note 1						Note 1
--	--	--	--	--------	--	--	--	--	--	--------

NOTES

Amendements	103-99	448-10	245-03	258-03	469-11	459-10	482-11	97-99
	456-10		431-09	477-11	429-09			125-99
	510-12		477-11		448-10			319-05
								431-09
								351-06A

Modifié par les règlements no 66-98, 70-98, 431-09

Note 1 : Dans les zones CB1, CC1 et CC2, il est interdit de convertir en logement ou en chambre, un espace commercial, vacant ou non, situé au rez-de-chaussée d'un bâtiment.

Malgré ce qui précède, la conversion d'un tel espace en logement seulement (et non en chambre) est possible pour autant que toute portion dudit logement soit située à

au moins neuf (9) mètres de toute élévation donnant sur une emprise de rue publique. Dans ces mêmes zones, il est également interdit de construire des

habitations collectives (maisons de chambres) ou de procéder à la conversion de bâtiments existants en habitations collectives.

(verso)

Note 1 (CB 3) : L'usage de fourrière municipale est autorisé aux conditions suivantes:

GRILLE DES USAGES

Usage autorisé	Zone									
	CC 2	CC 3	CC 4	CC 5	CC 6	CC 7	CC 8	CC 9	CC 10	CC 11
10 HABITATIONS										
11 Unifamiliale	AC	AC	AB	AB	AB	AB	AB			●
12 Bifamiliale	ABC	ABC	AB	AB	AB	AB	AB	A	A	
13 Trifamiliale	BC	BC					BC	BC	BC	
14 Multifamiliale	4 à 12	6 à 12					4 à 15	4 à 15	4 à 15	
15 Habitation collective	●	●				●	●	●	●	●
16 Maison mobile										
20 COMMERCES										
21 Dépanneur	●	●	●	●		●	●	●	●	●
22 Alimentation	●	●	●	●		●	●	●	●	●
23 Consommation	A à D	A à D	A à D	A à D		A à D	A à D	A à D	A à D	
24 Centre commercial						●	●			
25 Meubles et mobiliers	●	●	●	●		●	●	●	●	●
26 Quincaillerie	AB	●	●	●		●	●	●	●	●
27 Hydrocarbures		●	●	●		●	●	●	●	●
28 Vente de véhicules	AB	●	●	●		●	●	●	●	●
29 Marchandises d'occasion	A	A	A	A		A	A	A	A	
30 SERVICES										
31 Personnels	A-B-C-D-F	●	●	●		●	●	●	●	●
32 Professionnels	●	●	●	●		●	●	●	●	●
33 Financiers	●	●	●	●		●	●	●	●	●
34 D'affaires et consultation	●	●	●	●		●	●	●	●	●
35 Restauration	●	●	●	●		●	●	●	●	●
36 Débit de boisson	AB	AB	AB	AB		AB	AB	AB	AB	AB
37 Hôtellerie	●	●	●	●		●	●	●	●	●
38 Techniques et réparation	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
39 Réparation automobile		●	●	●	●	●	●	●	●	●
40 INSTITUTIONS										
41 Administration publique	●	●				●	●	●	●	●
42 Act. rel. soc. politique	BCE	BCE	B	B		B	BCE	BCE	BCE	B
43 Services de santé	●	●				●	●	●	●	●
44 Éducation	DE	DE					DE	DE	DE	
45 Transport	D	D					D	D	D	
46 Utilité publique	ACF	ACF	F	F		F	ACF	ACF	ACF	ACF
50 COMMERCES AVEC CONTRAINTES										
51 Commerce de gros			ABDE	ABDE		ABDE				
52 Combustibles et chimiques										
53 Transport et entreposage			ABE	ABE	ABE	ABE				
54 Services reliés à la construction			●	●		●				
55 Récupération										
60 INDUSTRIES										
61 Aliments et boissons										
62 Caoutchouc, plastique, cuir										
63 Textile										
64 Bois										
65 Métaux										
66 Machine et transport										
67 Minéraux non métalliques										
68 Chimiques										
69 Manufacturières	●	●								
70 PARCS ET ESPACES VERTS										
71 Municipal	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
72 Régional										
80 RÉCRÉATION ET LOISIR										
81 Récréation intérieure	●	●	●	●		●	●	●	●	●
82 Récréation extérieure										
90 RESSOURCES PRIMAIRES										
91 Culture générale										
92 Élevage										
93 Sylviculture										
94 Commerce et ind. agricole										
95 Extraction										

USAGES SPÉCIFIQUEMENT AUTORISÉS OU SPÉCIFIQUEMENT PROHIBÉS

	Note 1		Note 1							
--	--------	--	--------	--	--	--	--	--	--	--

NOTES

	97-99	97-99	97-99	97-99	97-99	97-99	97-99	97-99	97-99	97-99
	319-05			477-11	510-12		135-00 (A)			
	431-09						151-00			
	477-11									

Note 1 : Dans les zones CC 1, CC 5 et PB 6, les usages de services funéraires doivent être situés à plus de 200 mètres d'un autre établissement offrant des services compris dans la même sous-classe d'usage.

Note 1 : Dans les zones CB1, CC1 et CC2, il est interdit de convertir en logement ou en chambre, un espace commercial, vacant ou non, situé au rez-de-chaussée d'un bâtiment.

Malgré ce qui précède, la conversion d'un tel espace en logement seulement (et non en chambre) est possible pour autant que toute portion dudit logement soit située à au moins neuf (9) mètres de toute élévation donnant sur une emprise de rue publique. Dans ces mêmes zones, il est également interdit de construire des habitations collectives (maisons de chambres) ou de procéder à la conversion de bâtiments existants en habitations collectives.

GRILLE DES USAGES

Usage autorisé	Zone											
	CC 12	CC 13	CC 14	CC 15	CC 16	CC 17	CD 1	CD 2	CD 3	CD 4	CD 5	CD 6
10 HABITATIONS												
11 Unifamiliale	●						AB (note 3)					
12 Bifamiliale		A	A	A								
13 Trifamiliale		BC	BC	BC								
14 Multifamiliale	4 à 15	4 à 15	4 à 15	4 à 15								
15 Habitation collective	●	●	●	●								
16 Maison mobile												
20 COMMERCES												
21 Dépanneur	●	●	●	●	●	●						
22 Alimentation	●	●	●	●	●	●						
23 Consommation	A à D	A à D	A à D	A à D	A à D	A à D			E			
24 Centre commercial					●	●						
25 Meubles et mobiliers	●	●	●	●	●	●						
26 Quincaillerie	●	●	●	●	●	●						
27 Hydrocarbures	●	●	●	●	●	●						
28 Vente de véhicules	●	● 1	●	●	●	●				●	●	●
29 Marchandises d'occasion	A	A	A	A	A	A						
30 SERVICES												
31 Personnels	●	●	●	●	●	●						
32 Professionnels	●	●	●	●	●	●						
33 Financiers	●	●	●	●	●	●						
34 D'affaires et consultation	●	●	●	●	●	●						
35 Restauration	●	●	●	●	●	●						
36 Débit de boisson	AB	AB	AB	AB	AB	AB			C			
37 Hôtellerie	●	●	●	●	●	●						
38 Techniques et réparation	●	●	●	●	●	●						
39 Réparation automobile	●	●	●	●	●	●				●	●	●
40 INSTITUTIONS												
41 Administration publique	●	●	●	●	●	●						
42 Act. rel. soc. politique	BCE	BCE	BCE	BCE	BCE	BCE			BC			E
43 Services de santé	●	●	●	●	●	●						
44 Éducation	DE	DE	DE	DE	DE	DE						
45 Transport	D	D	D	D	D	D						
46 Utilité publique	ACF	ACF	ACF	ACF	ACF	ACF	F	F	F	F	F	F
50 COMMERCES AVEC CONTRAINTES												
51 Commerce de gros							●	●	●	●	●	A-E
52 Combustibles et chimiques	B					B	●	●	●	●	●	A-B-D-E
53 Transport et entreposage							●	●	●	●	●	A-B-D-E
54 Services reliés à la construction		A-2					●	●	●	●	●	A-B
55 Récupération												
60 INDUSTRIES												
61 Aliments et boissons												
62 Caoutchouc, plastique, cuir										A		
63 Textile								E				
64 Bois												Note 2
65 Métaux												
66 Machine et transport							D					
67 Minéraux non métalliques												
68 Chimiques												
69 Manufacturières												
70 PARCS ET ESPACES VERTS												
71 Municipal	●	●	●	●	●	●						
72 Régional												
80 RÉCRÉATION ET LOISIR												
81 Récréation intérieure	●	●	●	●	●							
82 Récréation extérieure							Note 2					
90 RESSOURCES PRIMAIRES												
91 Culture générale												
92 Élevage												
93 Sylviculture												
94 Commerce et ind. agricole												
95 Extraction												
USAGES SPÉCIFIQUEMENT AUTORISÉS OU SPÉCIFIQUEMENT PROHIBÉS												
NOTES												
	97-99	97-99	97-99	97-99	501-12(A)	504-12	462-10	163-00		102-99		264-03
	275-04	101-99								156-00		321-05
Modifié par le règlement no 66-98	448-10											377-07
	504-12											474-11

1: La vente de tous véhicules neufs ou usagés de même que la vente de tous types de remorques neuves ou usagées est interdite sur le terrain vacant.

Note 2 (CD 1) : Les pistes cyclables et les sentiers de motoneige, de même que les aménagements qui y sont associés, sont autorisés dans cette zone.

Note 2 (CD 6) : La fabrication de composantes de bois usinées destinées à la construction de bâtiments est autorisée dans cette zone.

Note 3 : Les habitations de type unifamilial jumelé sont autorisées lorsqu'il y a un mur mitoyen et que chaque unité est construite sur un lot distinct.

a) l'aire de stationnement doit être implantée à au moins 6,6 mètres de la ligne d'emprise de la rue et à au moins 0,5 mètre de toutes les lignes latérales et arrière du terrain;

b) l'espace laissé libre entre l'aire de stationnement et la ligne d'emprise de la rue et de toutes lignes latérales et arrière du terrain, à l'exception de l'accès, doit être constitué d'une bande gazonnée. La portion de l'espace libre située entre l'aire de stationnement et la ligne d'emprise de la rue doit comporter la plantation d'au moins quatre (4) arbres d'une hauteur minimum de 3 mètres et répartis uniformément le long de ladite emprise;

c) l'accès ne peut excéder 8 mètres de largeur;

d) le périmètre du terrain ne peut être délimité qu'au moyen de bollards d'une hauteur maximale de 1 mètre et distancés d'au moins 1,5 mètre les uns des autres, à l'exception de l'accès devant être contrôlé au moyen d'un dispositif n'excédant pas 1 mètre de hauteur. Au surplus, aucun bollard ne peut être installé à moins de 6,6 mètres de la ligne d'emprise de la rue.

Note 1 (CB 5) : Photocopie, photocomposition, graphisme, impression et imprimerie, sans limite de superficie.

Note 1 : Dans les zones CC 1, CC 5 et PB 6, les usages de services funéraires doivent être situés à plus de 200 mètres d'un autre établissement offrant des services compris dans la même sous-classe d'usage.

Note 2 : Comprend aussi les services d'entreposage de pneus et d'antirouille

GRILLE DES USAGES

Usage autorisé	Zone									
	FP 1	FP 2*	FP 3	FP 4	FP 5*	FP 6*	FP 7*	FP 8	FP 9*	FP 10
10 HABITATIONS										
11 Unifamiliale	E		AE	AE				AE		AE
12 Bifamiliale										
13 Trifamiliale										
14 Multifamiliale										
15 Habitation collective										
16 Maison mobile										
20 COMMERCES										
21 Dépanneur										
22 Alimentation										
23 Consommation										
24 Centre commercial										
25 Meubles et mobiliers										
26 Quincaillerie										
27 Hydrocarbures										
28 Vente de véhicules										
29 Marchandises d'occasion										
30 SERVICES										
31 Personnels										
32 Professionnels										
33 Financiers										
34 D'affaires et consultation										
35 Restauration										
36 Débit de boisson										
37 Hôtellerie										
38 Techniques et réparation										
39 Réparation automobile										
40 INSTITUTIONS										
41 Administration publique										
42 Act. rel. soc. politique										
43 Services de santé										
44 Éducation										
45 Transport										
46 Utilité publique										
50 COMMERCES AVEC CONTRAINTES										
51 Commerce de gros										
52 Combustibles et chimiques										
53 Transport et entreposage								B-1, B-4		
54 Services reliés à la construction										
55 Récupération										
60 INDUSTRIES										
61 Aliments et boissons										
62 Caoutchouc, plastique, cuir										
63 Textile										
64 Bois										
65 Métaux										
66 Machine et transport										
67 Minéraux non métalliques										
68 Chimiques										
69 Manufacturières										
70 PARCS ET ESPACES VERTS										
71 Municipal										
72 Régional										
80 RÉCRÉATION ET LOISIR										
81 Récréation intérieure										
82 Récréation extérieure	G	G		G	G	G		G		
90 RESSOURCES PRIMAIRES										
91 Culture générale	●		●	●				●		●
92 Élevage								D		ABD
93 Sylviculture	●	●	●	●	●	●	●	●	●	
94 Commerce et ind. agricole	BC		BC	A-3BC				BC		BC
95 Extraction										
USAGES SPÉCIFIQUEMENT AUTORISÉS OU SPÉCIFIQUEMENT PROHIBÉS										
NOTES										
(*) Terres publiques	182-01			162-00				140-00 294-04		140-00

GRILLE DES USAGES

Usage autorisé	Zone										
	FP 11*	FP 12*	FP 13	FP 14	FP 15	FP 16	FP 17	FP 18	FP 19	FP 20	
10 HABITATIONS											
11 Unifamiliale			AE	AE	AE	AE	AE	AE	AE	AE	
12 Bifamiliale										A	
13 Trifamiliale											
14 Multifamiliale											
15 Habitation collective											
16 Maison mobile											
20 COMMERCES											
21 Dépanneur											
22 Alimentation											
23 Consommation											
24 Centre commercial											
25 Meubles et mobiliers											
26 Quincaillerie											
27 Hydrocarbures											
28 Vente de véhicules											
29 Marchandises d'occasion											
30 SERVICES											
31 Personnels											
32 Professionnels											
33 Financiers											
34 D'affaires et consultation											
35 Restauration											
36 Débit de boisson											
37 Hôtellerie											
38 Techniques et réparation											
39 Réparation automobile											
40 INSTITUTIONS											
41 Administration publique											
42 Act. rel. soc. politique											
43 Services de santé											
44 Éducation											
45 Transport											
46 Utilité publique											
50 COMMERCES AVEC CONTRAINTES											
51 Commerce de gros											
52 Combustibles et chimiques											
53 Transport et entreposage											
54 Services reliés à la construction											
55 Récupération											
60 INDUSTRIES											
61 Aliments et boissons											
62 Caoutchouc, plastique, cuir											
63 Textile											
64 Bois											
65 Métaux											
66 Machine et transport											
67 Minéraux non métalliques											
68 Chimiques											
69 Manufacturières											
70 PARCS ET ESPACES VERTS											
71 Municipal											
72 Régional											
80 RÉCRÉATION ET LOISIR											
81 Récréation intérieure											
82 Récréation extérieure					G	G			G		
90 RESSOURCES PRIMAIRES											
91 Culture générale			●	●	●	●	●	●	●	●	
92 Élevage					D	D	D	D	D	AD	
93 Sylviculture	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	
94 Commerce et ind. agricole			BC	BC	A-3BC	BC	BC	BC	BC	BC	
95 Extraction											
USAGES SPÉCIFIQUEMENT AUTORISÉS OU SPÉCIFIQUEMENT PROHIBÉS											
NOTES											
(*) Terres publiques					140-00	140-00	140-00	140-00	140-00	140-00	140-00
					162-00					181-01	
										329-05	

GRILLE DES USAGES

Usage autorisé	Zone									
	FP 21	FP 22	FP 23	FPc 1		FPI 1	FPI 2		FPp 1	FPp 2
10 HABITATIONS										
11 Unifamiliale	AE	AE	AE	A						
12 Bifamiliale		A								
13 Trifamiliale										
14 Multifamiliale										
15 Habitation collective										
16 Maison mobile										
20 COMMERCES										
21 Dépanneur										
22 Alimentation										
23 Consommation										
24 Centre commercial										
25 Meubles et mobiliers										
26 Quincaillerie										
27 Hydrocarbures										
28 Vente de véhicules										
29 Marchandises d'occasion										
30 SERVICES										
31 Personnels										
32 Professionnels										
33 Financiers										
34 D'affaires et consultation										
35 Restauration				●						
36 Débit de boisson										
37 Hôtellerie										
38 Techniques et réparation										
39 Réparation automobile										
40 INSTITUTIONS										
41 Administration publique										
42 Act. rel. soc. politique										
43 Services de santé										
44 Éducation										
45 Transport										
46 Utilité publique										
50 COMMERCES AVEC CONTRAINTES										
51 Commerce de gros										
52 Combustibles et chimiques										
53 Transport et entreposage				B-1, B-4						
54 Services reliés à la construction										
55 Récupération										
60 INDUSTRIES										
61 Aliments et boissons										
62 Caoutchouc, plastique, cuir										
63 Textile										
64 Bois						E-5	E-5			
65 Métaux										
66 Machine et transport										
67 Minéraux non métalliques										
68 Chimiques										
69 Manufacturières										
70 PARCS ET ESPACES VERTS										
71 Municipal										
72 Régional										
80 RÉCRÉATION ET LOISIR										
81 Récréation intérieure										
82 Récréation extérieure		G	EG	B				G-7	G-7	
90 RESSOURCES PRIMAIRES										
91 Culture générale	●	●	●	●		●	●	●	●	
92 Élevage	D	D	D							
93 Sylviculture	●	●	●	●		●	●	●	●	
94 Commerce et ind. agricole	BC	BC	BC					C	C	
95 Extraction										
USAGES SPÉCIFIQUEMENT AUTORISÉS OU SPÉCIFIQUEMENT PROHIBÉS										
NOTES										
Amendements	140-00 200-02	296-04	360-06	114-99 390-07						

GRILLE DES USAGES

Usage autorisé	Zone									
	FPv 1	FPv 2	FPe 1							
10 HABITATIONS										
11 Unifamiliale	E	E								
12 Bifamiliale										
13 Trifamiliale										
14 Multifamiliale										
15 Habitation collective										
16 Maison mobile										
20 COMMERCES										
21 Dépanneur										
22 Alimentation										
23 Consommation										
24 Centre commercial										
25 Meubles et mobiliers										
26 Quincaillerie										
27 Hydrocarbures										
28 Vente de véhicules										
29 Marchandises d'occasion										
30 SERVICES										
31 Personnels										
32 Professionnels										
33 Financiers										
34 D'affaires et consultation										
35 Restauration										
36 Débit de boisson										
37 Hôtellerie										
38 Techniques et réparation										
39 Réparation automobile										
40 INSTITUTIONS										
41 Administration publique										
42 Act. rel. soc. politique										
43 Services de santé										
44 Éducation										
45 Transport										
46 Utilité publique										
50 COMMERCES AVEC CONTRAINTES										
51 Commerce de gros										
52 Combustibles et chimiques										
53 Transport et entreposage										
54 Services reliés à la construction										
55 Récupération										
60 INDUSTRIES										
61 Aliments et boissons										
62 Caoutchouc, plastique, cuir										
63 Textile										
64 Bois										
65 Métaux										
66 Machine et transport										
67 Minéraux non métalliques										
68 Chimiques										
69 Manufacturières										
70 PARCS ET ESPACES VERTS										
71 Municipal										
72 Régional										
80 RÉCRÉATION ET LOISIR										
81 Récréation intérieure										
82 Récréation extérieure	G									
90 RESSOURCES PRIMAIRES										
91 Culture générale										
92 Élevage										
93 Sylviculture	●	●	●							
94 Commerce et ind. agricole										
95 Extraction						B				

USAGES SPÉCIFIQUEMENT AUTORISÉS OU SPÉCIFIQUEMENT PROHIBÉS

NOTES

GRILLE DES USAGES

Usage autorisé	Zone							
	IC 4	ID 1	ID 2	ID 3	ID 4	ID 5	ID 6	ID 7
10 HABITATIONS								
11 Unifamiliale								
12 Bifamiliale								
13 Trifamiliale								
14 Multifamiliale								
15 Habitation collective								
16 Maison mobile								
20 COMMERCES								
21 Dépanneur								
22 Alimentation								
23 Consommation								
24 Centre commercial								
25 Meubles et mobiliers		C						
26 Quincaillerie								
27 Hydrocarbures								
28 Vente de véhicules								Note 2
29 Marchandises d'occasion								
30 SERVICES								
31 Personnels								
32 Professionnels								
33 Financiers								
34 D'affaires et consultation		A-1, B-3	B-3 (Note 1)					E
35 Restauration								
36 Débit de boisson								
37 Hôtellerie								
38 Techniques et réparation		B-1						A,B-2,C,E
39 Réparation automobile	AB							●
40 INSTITUTIONS								
41 Administration publique								●
42 Act. rel. soc. politique								E
43 Services de santé								
44 Éducation								E
45 Transport								C
46 Utilité publique	●	●	●	●	●	●	D	●
50 COMMERCES AVEC CONTRAINTES								
51 Commerce de gros	●	●	●	●	●	●		A,D-1,D-2,D-3,F
52 Combustibles et chimiques	●	●	●	●	●	●		
53 Transport et entreposage	●	●	●	●	●	●		A,B,C,D,E
54 Services reliés à la construction	●	●	●	●	●	●		ABC-2C-3C-4C-5C-6DE
55 Récupération	●	●	●	●	●	●		
60 INDUSTRIES								
61 Aliments et boissons		●	●	●	●	●		●
62 Caoutchouc, plastique, cuir		●	●	●	●	●		B,D,E
63 Textile	●	●	●	●	●	●		●
64 Bois	ABCE	●	●	●	●	●		A,B,C,D-2,D-3,D-4,E-2,E-3,E-4,E-6
65 Métaux	●	●	●	●	●	●		A,B,C,D,E
66 Machine et transport	●	●	●	●	●	●		●
67 Minéraux non métalliques	●	●	●	●	●	●		A,D,E
68 Chimiques	●	●	●	●	●	●		
69 Manufacturières	●	●	●	●	●	●		●
70 PARCS ET ESPACES VERTS								
71 Municipal								●
72 Régional								●
80 RÉCRÉATION ET LOISIR								
81 Récréation intérieure						F		
82 Récréation extérieure		Note 1						A-1, C-1,C-5,C-6,E,F-3
90 RESSOURCES PRIMAIRES								
91 Culture générale								●
92 Élevage								
93 Sylviculture								
94 Commerce et ind. agricole								D
95 Extraction							●	
USAGES SPÉCIFIQUEMENT AUTORISÉS OU SPÉCIFIQUEMENT PROHIBÉS								
								Service photographique aérien
NOTES								
Amendements		462-10	454-10			360-06	116-99	264-03
		476-11						293-04
Note 1 (ID 1) :	Les pistes cyclables et les sentiers de motoneige, de même que les aménagements qui y sont associés, sont autorisés dans cette zone.							303-05
								321-05
Note 1 :	Nonobstant toutes autres dispositions irréconciliables, les bâtiments accessoires, pour les usages de bureaux administratifs sont autorisés selon les conditions suivantes :							377-07-420-09
								511-12

Nombre maximum	2
Superficie maximale par bâtiment secondaire	125 mètres carrées
Superficie maximale totale des bâtiments secondaires	200 mètres carrées
Implantation	en cours arrière et latérales seulement
Distance d'implantation	à au moins 4 mètres de tout bâtiment principal et à au moins 2 mètres de toute ligne arrière ou latérales du terrain
Hauteur	6,5 mètres carrées

Note 2 : La vente de remorques, de roulottes et d'accessoires reliés aux véhicules moteur est autorisée uniquement lorsque complémentaire à un usage de nature industrielle.

Usage autorisé	Zone									
	PA 1			PB 1	PB 2	PB 3	PB 4	PB 5	PB 6	PB 7
10 HABITATIONS										
11 Unifamiliale										
12 Bifamiliale										
13 Trifamiliale										
14 Multifamiliale									04-26	
15 Habitation collective									●	
16 Maison mobile										
20 COMMERCES										
21 Dépanneur										
22 Alimentation										
23 Consommation										
24 Centre commercial										
25 Meubles et mobiliers										
26 Quincaillerie										
27 Hydrocarbures										
28 Vente de véhicules										
29 Marchandises d'occasion										
30 SERVICES										
31 Personnels									E	
32 Professionnels							ABCD			
33 Financiers										
34 D'affaires et consultation							●			
35 Restauration										
36 Débit de boisson										
37 Hôtellerie										
38 Techniques et réparation										
39 Réparation automobile										
40 INSTITUTIONS										
41 Administration publique	●			●				●	●	●
42 Act. rel. soc. politique	●				●	D	●	●	●	●
43 Services de santé					●		●	●	●	
44 Éducation					●		●	●	●	
45 Transport				D					D	
46 Utilité publique	F			F	F	F	F	●	F	F
50 COMMERCES AVEC CONTRAINTES										
51 Commerce de gros										
52 Combustibles et chimiques										
53 Transport et entreposage										
54 Services reliés à la construction										
55 Récupération										
60 INDUSTRIES										
61 Aliments et boissons										
62 Caoutchouc, plastique, cuir										
63 Textile										
64 Bois										
65 Métaux										
66 Machine et transport										
67 Minéraux non métalliques										
68 Chimiques										
69 Manufacturières										
70 PARCS ET ESPACES VERTS										
71 Municipal	●			●	●	●	●	●	●	●
72 Régional										
80 RÉCRÉATION ET LOISIR										
81 Récréation intérieure	●			●	●		●	●	●	●
82 Récréation extérieure	A			A	A		A		A	●
90 RESSOURCES PRIMAIRES										
91 Culture générale										
92 Élevage										
93 Sylviculture										
94 Commerce et ind. agricole										
95 Extraction										
USAGES SPÉCIFIQUEMENT AUTORISÉS OU SPÉCIFIQUEMENT PROHIBÉS										
									Note 1	
NOTES										
	149-00			210-02	210-02		210-02		210-02	
				210-02					477-11	
Note 1 : Dans les zones CC 1, CC 5 et PB 6, les usages de services funéraires doivent être situés à plus de 200 mètres d'un autre établissement offrant des services compris dans la même sous-classe d'usage.										

Usage autorisé	Zone									
	PB 8	PB 9	PB 10	PB 11	PB 12	PB 13	PC 1	PC 2	PD 1	PD 2
10 HABITATIONS										
11 Unifamiliale										
12 Bifamiliale										
13 Trifamiliale										
14 Multifamiliale										
15 Habitation collective										
16 Maison mobile										
20 COMMERCES										
21 Dépanneur										
22 Alimentation										
23 Consommation										
24 Centre commercial										
25 Meubles et mobiliers										
26 Quincaillerie										
27 Hydrocarbures										
28 Vente de véhicules										
29 Marchandises d'occasion										
30 SERVICES										
31 Personnels										
32 Professionnels										
33 Financiers										
34 D'affaires et consultation										
35 Restauration										
36 Débit de boisson										
37 Hôtellerie										
38 Techniques et réparation										
39 Réparation automobile										
40 INSTITUTIONS										
41 Administration publique	●	●	●	●	●			A-1	E	
42 Act. rel. soc. politique	●				●			E		
43 Services de santé		●			●					
44 Éducation					●					
45 Transport	D	D			D	D				
46 Utilité publique	F	F	F	F	F	F	F	F	F	
50 COMMERCES AVEC CONTRAINTES										
51 Commerce de gros										
52 Combustibles et chimiques										
53 Transport et entreposage								E		
54 Services reliés à la construction										
55 Récupération										
60 INDUSTRIES										
61 Aliments et boissons										
62 Caoutchouc, plastique, cuir										
63 Textile										
64 Bois										
65 Métaux										
66 Machine et transport										
67 Minéraux non métalliques										
68 Chimiques										
69 Manufacturières										
70 PARCS ET ESPACES VERTS										
71 Municipal	●	●	●	●	●			●		
72 Régional								●		
80 RÉCRÉATION ET LOISIR										
81 Récréation intérieure					●		●	A-3		
82 Récréation extérieure							●	A,B,C-1,C-5,C-6,D-1,E,G-3		G-1,G-3,G-4
90 RESSOURCES PRIMAIRES										
91 Culture générale										
92 Élevage										
93 Sylviculture										
94 Commerce et ind. agricole										
95 Extraction										
USAGES SPÉCIFIQUEMENT AUTORIZÉS OU SPÉCIFIQUEMENT PROHIBÉS										
NOTES										
						494-12		264-03		494-12
								290-04		
								321-05		

GRILLE DES USAGES

Usage autorisé	Zone										
	RA 1	RA 2	RA 3	RA 4	RA 5	RA 6	RA 7	RA 8	RA 9	RA 10	RA 11
10 HABITATIONS											
11 Unifamiliale	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A
12 Bifamiliale											
13 Trifamiliale											
14 Multifamiliale											
15 Habitation collective							Note 1				
16 Maison mobile											
20 COMMERCES											
21 Dépanneur											
22 Alimentation											
23 Consommation											
24 Centre commercial											
25 Meubles et mobiliers											
26 Quincaillerie											
27 Hydrocarbures											
28 Vente de véhicules											
29 Marchandises d'occasion											
30 SERVICES											
31 Personnels											
32 Professionnels											
33 Financiers											
34 D'affaires et consultation											
35 Restauration											
36 Débit de boisson											
37 Hôtellerie											
38 Techniques et réparation											
39 Réparation automobile											
40 INSTITUTIONS											
41 Administration publique											
42 Act. rel. soc. politique		BC									
43 Services de santé											
44 Éducation											
45 Transport											
46 Utilité publique	F	F	F	F	F	F	F	F	F	F	F
50 COMMERCES AVEC CONTRAINTES											
51 Commerce de gros											
52 Combustibles et chimiques											
53 Transport et entreposage											
54 Services reliés à la construction											
55 Récupération											
60 INDUSTRIES											
61 Aliments et boissons											
62 Caoutchouc, plastique, cuir											
63 Textile											
64 Bois											
65 Métaux											
66 Machine et transport											
67 Minéraux non métalliques											
68 Chimiques											
69 Manufacturières											
70 PARCS ET ESPACES VERTS											
71 Municipal	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
72 Régional											
80 RÉCRÉATION ET LOISIR											
81 Récréation intérieure											
82 Récréation extérieure											
90 RESSOURCES PRIMAIRES											
91 Culture générale											
92 Élevage											
93 Sylviculture											
94 Commerce et ind. agricole											
95 Extraction											
USAGES SPÉCIFIQUEMENT AUTORISÉS OU SPÉCIFIQUEMENT PROHIBÉS											

NOTES

Amendements

139-00

390-07

410-08

NOTE 1 (voir rég. n° 390-07): Sous réserve du 2^e alinéa, les maisons de chambres pour personnes âgées comportant au plus 9 chambres, pour un maximum de 9 résidents, sont autorisées dans la zone RA 7. Les résidences pour personnes âgées sont autorisées dans cette zone sous réserve du respect des deux conditions suivantes:

a. L'occupation au sol du bâtiment principal n'excède pas 20 % de la superficie totale du terrain;

b. Le traitement architectural du bâtiment principal doit rappeler les caractéristiques d'une résidence unifamiliale isolée en ce qui a trait aux dimensions, à la volumétrie, au jeu de formes, au nombre et au traitement des accès au bâtiment, à la fenestration, ainsi qu'au choix des matériaux extérieurs.

GRILLE DES USAGES

Usage autorisé	Zone									
	RB 1	RB 2	RB 3	RB 4	RB 5	RB 6	RB 7	RB 8	RB 9	RB 10
10 HABITATIONS										
11 Unifamiliale	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB
12 Bifamiliale	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	A
13 Trifamiliale	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A
14 Multifamiliale			4						3 à 8	
15 Habitation collective					B (max. 3)					
16 Maison mobile										
20 COMMERCES										
21 Dépanneur										
22 Alimentation										
23 Consommation										
24 Centre commercial										
25 Meubles et mobiliers										
26 Quincaillerie										
27 Hydrocarbures										
28 Vente de véhicules										
29 Marchandises d'occasion										
30 SERVICES										
31 Personnels										
32 Professionnels										
33 Financiers										
34 D'affaires et consultation										
35 Restauration										
36 Débit de boisson										
37 Hôtellerie										
38 Techniques et réparation										
39 Réparation automobile										
40 INSTITUTIONS										
41 Administration publique										
42 Act. rel. soc. politique										
43 Services de santé					C					
44 Éducation										
45 Transport										
46 Utilité publique	F	F	F	F	F	F	F	F	F	F
50 COMMERCES AVEC CONTRAINTES										
51 Commerce de gros										
52 Combustibles et chimiques										
53 Transport et entreposage										
54 Services reliés à la construction										
55 Récupération										
60 INDUSTRIES										
61 Aliments et boissons										
62 Caoutchouc, plastique, cuir										
63 Textile										
64 Bois										
65 Métaux										
66 Machine et transport										
67 Minéraux non métalliques										
68 Chimiques										
69 Manufacturières										
70 PARCS ET ESPACES VERTS										
71 Municipal	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
72 Régional										
80 RÉCRÉATION ET LOISIR										
81 Récréation intérieure										
82 Récréation extérieure										
90 RESSOURCES PRIMAIRES										
91 Culture générale										
92 Élevage										
93 Sylviculture										
94 Commerce et ind. agricole										
95 Extraction										
USAGES SPÉCIFIQUEMENT AUTORISÉS OU SPÉCIFIQUEMENT PROHIBÉS										

NOTES

403-08

246-03

312-05

GRILLE DES USAGES

Usage autorisé	Zone								
	RB 31	RB 32	RC 1				RD 1	RD 2	RD 3
10 HABITATIONS									
11 Unifamiliale	AB	AB	BC				C	C	●
12 Bifamiliale	A	A	ABC				BC	BC	
13 Trifamiliale			ABC				●	●	
14 Multifamiliale			4 à 24				4 à 24	4 à 24	Note 1
15 Habitation collective			A				●	●	
16 Maison mobile									
20 COMMERCES									
21 Dépanneur									Note 2
22 Alimentation									
23 Consommation									
24 Centre commercial									
25 Meubles et mobiliers									
26 Quincaillerie									
27 Hydrocarbures									
28 Vente de véhicules									
29 Marchandises d'occasion									
30 SERVICES									
31 Personnels									Note 3
32 Professionnels									Note 4
33 Financiers									Note 5
34 D'affaires et consultation									
35 Restauration									
36 Débit de boisson									
37 Hôtellerie									
38 Techniques et réparation									
39 Réparation automobile									
40 INSTITUTIONS									
41 Administration publique									
42 Act. rel. soc. politique									
43 Services de santé									Note 6
44 Éducation									
45 Transport									
46 Utilité publique	F	F	F				F	F	
50 COMMERCES AVEC CONTRAINTES									
51 Commerce de gros									
52 Combustibles et chimiques									
53 Transport et entreposage									
54 Services reliés à la construction									
55 Récupération									
60 INDUSTRIES									
61 Aliments et boissons									
62 Caoutchouc, plastique, cuir									
63 Textile									
64 Bois									
65 Métaux									
66 Machine et transport									
67 Minéraux non métalliques									
68 Chimiques									
69 Manufacturières									
70 PARCS ET ESPACES VERTS									
71 Municipal	●	●	●				●	●	
72 Régional									
80 RÉCRÉATION ET LOISIR									
81 Récréation intérieure									
82 Récréation extérieure			Note 7						
90 RESSOURCES PRIMAIRES									
91 Culture générale									
92 Élevage									
93 Sylviculture									
94 Commerce et ind. agricole									
95 Extraction									
USAGES SPÉCIFIQUEMENT AUTORISÉS OU SPÉCIFIQUEMENT PROHIBÉS									

NOTES

Zone RB 33 n'existe plus (Règ. 220-02)

Modifié par le règlement no 80-98

423-09

Note 1 : Les résidences pour personnes âgées d'au plus 210 unités sont autorisées. Les services de repas, de même que les services de soins médicaux en usage complémentaire à l'usage principal sont également autorisés.

Note 2 : Les commerces de la classe d'usage 21 sont autorisés de même que les restaurants de moins de 30 places.

Note 3 : Les services de buanderie, de salon de coiffure et d'esthétique, de réparation d'accessoires personnels (couturière) sont autorisés.

Note 4 : Les services médicaux et de santé, de même que les services de garderie sont autorisés.

Note 5 : Les services bancaires sont autorisés.

Note 6 : Les services de ressources intermédiaires sont autorisés pour autant que le nombre d'unités à cette fin n'excède pas 44.

Note 7 : Les pistes cyclables et les sentiers de motoneige, de même que les aménagements qui y sont associés, sont autorisés dans cette zone.

GRILLE DES USAGES

Usage autorisé	Zone									
				RM 1		RX 1	RX 2	RX 3		
10 HABITATIONS										
11 Unifamiliale						A	A	A		
12 Bifamiliale										
13 Trifamiliale										
14 Multifamiliale										
15 Habitation collective										
16 Maison mobile				●						
20 COMMERCES										
21 Dépanneur										
22 Alimentation										
23 Consommation										
24 Centre commercial										
25 Meubles et mobiliers										
26 Quincaillerie										
27 Hydrocarbures										
28 Vente de véhicules										
29 Marchandises d'occasion										
30 SERVICES										
31 Personnels										
32 Professionnels										
33 Financiers										
34 D'affaires et consultation										
35 Restauration										
36 Débit de boisson										
37 Hôtellerie										
38 Techniques et réparation										
39 Réparation automobile										
40 INSTITUTIONS										
41 Administration publique										
42 Act. rel. soc. politique										
43 Services de santé										
44 Éducation										
45 Transport										
46 Utilité publique										
50 COMMERCES AVEC CONTRAINTES										
51 Commerce de gros										
52 Combustibles et chimiques										
53 Transport et entreposage										
54 Services reliés à la construction										
55 Récupération										
60 INDUSTRIES										
61 Aliments et boissons										
62 Caoutchouc, plastique, cuir										
63 Textile										
64 Bois										
65 Métaux										
66 Machine et transport										
67 Minéraux non métalliques										
68 Chimiques										
69 Manufacturières										
70 PARCS ET ESPACES VERTS										
71 Municipal				●		●	●	●		
72 Régional										
80 RÉCRÉATION ET LOISIR										
81 Récréation intérieure										
82 Récréation extérieure							G			
90 RESSOURCES PRIMAIRES										
91 Culture générale							●	●		
92 Élevage										
93 Sylviculture										
94 Commerce et ind. agricole										
95 Extraction										
USAGES SPÉCIFIQUEMENT AUTORISÉS OU SPÉCIFIQUEMENT PROHIBÉS										

NOTES

GRILLE DES USAGES

Usage autorisé	Zone									
	RU 1	RU 2 (1)	RU 3	RU 4	RU 5	RU 6	RU 7	RU 8	RU 9	RU 10
10 HABITATIONS										
11 Unifamiliale	AE	AE	AE	AE	AE	AE	AE	AE	AB	AE
12 Bifamiliale	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A
13 Trifamiliale										
14 Multifamiliale										
15 Habitation collective										
16 Maison mobile										
20 COMMERCES										
21 Dépanneur										
22 Alimentation										
23 Consommation										
24 Centre commercial										
25 Meubles et mobiliers										
26 Quincaillerie										
27 Hydrocarbures										
28 Vente de véhicules										
29 Marchandises d'occasion										
30 SERVICES										
31 Personnels										
32 Professionnels										
33 Financiers										
34 D'affaires et consultation										
35 Restauration										
36 Débit de boisson										
37 Hôtellerie										
38 Techniques et réparation										
39 Réparation automobile										
40 INSTITUTIONS										
41 Administration publique										
42 Act. rel. soc. politique										
43 Services de santé										
44 Éducation										
45 Transport										
46 Utilité publique										
50 COMMERCES AVEC CONTRAINTES										
51 Commerce de gros										
52 Combustibles et chimiques										
53 Transport et entreposage										
54 Services reliés à la construction										
55 Récupération										
60 INDUSTRIES										
61 Aliments et boissons										
62 Caoutchouc, plastique, cuir										
63 Textile										
64 Bois										
65 Métaux										
66 Machine et transport										
67 Minéraux non métalliques										
68 Chimiques										
69 Manufacturières										
70 PARCS ET ESPACES VERTS										
71 Municipal	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
72 Régional										
80 RÉCRÉATION ET LOISIR										
81 Récréation intérieure										
82 Récréation extérieure										
90 RESSOURCES PRIMAIRES										
91 Culture générale										
92 Élevage										
93 Sylviculture										
94 Commerce et ind. agricole				B						
95 Extraction										
USAGES SPÉCIFIQUEMENT AUTORISÉS OU SPÉCIFIQUEMENT PROHIBÉS										

NOTES

(1) Le règlement sur les PIIA no 403-95 s'applique.

GRILLE DES USAGES

Usage autorisé	Zone							
	RU 11	RU 12	RU 13	RU 14	RU 15	RU 16		RUm 1
10 HABITATIONS								
11 Unifamiliale	AE	AB	AE	AE	AB	A		
12 Bifamiliale	A	A	A	A	A			
13 Trifamiliale					A			
14 Multifamiliale					max 4			
15 Habitation collective								
16 Maison mobile								●
20 COMMERCES								
21 Dépanneur								
22 Alimentation								
23 Consommation								
24 Centre commercial								
25 Meubles et mobiliers								
26 Quincaillerie								
27 Hydrocarbures								
28 Vente de véhicules								
29 Marchandises d'occasion								
30 SERVICES								
31 Personnels								
32 Professionnels								
33 Financiers								
34 D'affaires et consultation								
35 Restauration								
36 Débit de boisson								
37 Hôtellerie								
38 Techniques et réparation								
39 Réparation automobile								
40 INSTITUTIONS								
41 Administration publique								
42 Act. rel. soc. politique								
43 Services de santé								
44 Éducation								
45 Transport								
46 Utilité publique								
50 COMMERCES AVEC CONTRAINTES								
51 Commerce de gros								
52 Combustibles et chimiques								
53 Transport et entreposage								
54 Services reliés à la construction								
55 Récupération								
60 INDUSTRIES								
61 Aliments et boissons								
62 Caoutchouc, plastique, cuir								
63 Textile								
64 Bois								
65 Métaux								
66 Machine et transport								
67 Minéraux non métalliques								
68 Chimiques								
69 Manufacturières								
70 PARCS ET ESPACES VERTS								
71 Municipal	●	●	●	●	●	●		●
72 Régional								
80 RÉCRÉATION ET LOISIR								
81 Récréation intérieure								
82 Récréation extérieure								
90 RESSOURCES PRIMAIRES								
91 Culture générale								
92 Élevage								
93 Sylviculture								
94 Commerce et ind. agricole								
95 Extraction								

USAGES SPÉCIFIQUEMENT AUTORISÉS OU SPÉCIFIQUEMENT PROHIBÉS

NOTES

GRILLE DES USAGES

Usage autorisé	Zone							
	RUC 1	RUC 2(1)	RUC 3	RUC 5	RUC 6	RUC 7	RUC 8	RUC 9
10 HABITATIONS								
11 Unifamiliale		A	A	A	A	A	A	A
12 Bifamiliale								
13 Trifamiliale								
14 Multifamiliale								
15 Habitation collective								
16 Maison mobile								
20 COMMERCES								
21 Dépanneur	●							
22 Alimentation								
23 Consommation								
24 Centre commercial								
25 Meubles et mobiliers								
26 Quincaillerie								
27 Hydrocarbures	A							
28 Vente de véhicules				●				
29 Marchandises d'occasion								
30 SERVICES								
31 Personnels								
32 Professionnels								
33 Financiers								
34 D'affaires et consultation						B-3		
35 Restauration	●	ABCD		●				
36 Débit de boisson		AB		AB			AB	
37 Hôtellerie	D	D		●			●	
38 Techniques et réparation								
39 Réparation automobile				●				●
40 INSTITUTIONS								
41 Administration publique								
42 Act. rel. soc. politique								
43 Services de santé								
44 Éducation								
45 Transport								
46 Utilité publique								
50 COMMERCES AVEC CONTRAINTES								
51 Commerce de gros								
52 Combustibles et chimiques								
53 Transport et entreposage			A, B-4					
54 Services reliés à la construction								
55 Récupération								
60 INDUSTRIES								
61 Aliments et boissons								
62 Caoutchouc, plastique, cuir								
63 Textile								
64 Bois					B-5			
65 Métaux								
66 Machine et transport								
67 Minéraux non métalliques								
68 Chimiques								
69 Manufacturières								
70 PARCS ET ESPACES VERTS								
71 Municipal								
72 Régional								
80 RÉCRÉATION ET LOISIR								
81 Récréation intérieure								
82 Récréation extérieure								
90 RESSOURCES PRIMAIRES								
91 Culture générale								
92 Élevage								
93 Sylviculture								
94 Commerce et ind. agricole								
95 Extraction								
USAGES SPÉCIFIQUEMENT AUTORISÉS OU SPÉCIFIQUEMENT PROHIBÉS								
	note 1							

NOTES

(1) Le règlement sur les PIIA no 403-95 s'applique. 174-01 360-06

La zone RUC 4 n'existe plus (322-05) 366-06

383-07

494-12

Note 1 Dans la zone RUC 1, l'hébergement d'un maximum de 20 travailleurs est autorisé dans le bâtiment principal incluant, pour ces mêmes travailleurs, un service de restauration.

De plus, l'entreposage intérieur de pièces d'équipements lourds est autorisé dans le bâtiment accessoire existant.

GRILLE DES USAGES

Usage autorisé	Zone									
	RUc 10	Ruc 11		RUi 1	RUi 2	PB 13	AA 20	PD 2	RUp 1	RUp 2
10 HABITATIONS										
11 Unifamiliale		A					●			
12 Bifamiliale										
13 Trifamiliale										
14 Multifamiliale										
15 Habitation collective										
16 Maison mobile										
20 COMMERCES										
21 Dépanneur	●									
22 Alimentation	●									
23 Consommation	A à D									
24 Centre commercial										
25 Meubles et mobiliers	●									
26 Quincaillerie	●									
27 Hydrocarbures	●									
28 Vente de véhicules	●									
29 Marchandises d'occasion										
30 SERVICES										
31 Personnels	●									
32 Professionnels	●									
33 Financiers	●									
34 D'affaires et consultation	●									
35 Restauration										
36 Débit de boisson										
37 Hôtellerie										
38 Techniques et réparation	●									
39 Réparation automobile	A									
40 INSTITUTIONS										
41 Administration publique										
42 Act. rel. soc. politique									A	
43 Services de santé	C									
44 Éducation										
45 Transport							D			
46 Utilité publique	AB						F	ABC		
50 COMMERCES AVEC CONTRAINTES										
51 Commerce de gros										
52 Combustibles et chimiques										
53 Transport et entreposage		B-3 B-5								
54 Services reliés à la construction										
55 Récupération										
60 INDUSTRIES										
61 Aliments et boissons										
62 Caoutchouc, plastique, cuir										
63 Textile										
64 Bois				A	B-4					
65 Métaux										
66 Machine et transport										
67 Minéraux non métalliques										
68 Chimiques										
69 Manufacturières										
70 PARCS ET ESPACES VERTS										
71 Municipal										●
72 Régional										
80 RÉCRÉATION ET LOISIR										
81 Récréation intérieure										
82 Récréation extérieure							C-5, G	G-1, G-3, G-4		
90 RESSOURCES PRIMAIRES										
91 Culture générale							●			
92 Élevage							AD			
93 Sylviculture							●			
94 Commerce et ind. agricole							tous sauf A-3			
95 Extraction										
USAGES SPÉCIFIQUEMENT AUTORISÉS OU SPÉCIFIQUEMENT PROHIBÉS										

NOTES

207-02 467-11

GRILLE DES USAGES

Usage autorisé	Zone								
	RUr 1(1 et 2)	RUr 2(1)	RUr 3	RUr 4	RUr 5	RUr6	RUv 1	RUe 1	RUe 2
10 HABITATIONS									
11 Unifamiliale						AE	E		A, E
12 Bifamiliale									
13 Trifamiliale									
14 Multifamiliale									
15 Habitation collective									
16 Maison mobile									
20 COMMERCES									
21 Dépanneur									
22 Alimentation						ABCDEF			
23 Consommation						C-1 C-3			
24 Centre commercial									
25 Meubles et mobiliers									
26 Quincaillerie									
27 Hydrocarbures									
28 Vente de véhicules									
29 Marchandises d'occasion									
30 SERVICES									
31 Personnels									
32 Professionnels									
33 Financiers									
34 D'affaires et consultation									
35 Restauration									
36 Débit de boisson									
37 Hôtellerie									
38 Techniques et réparation									
39 Réparation automobile									
40 INSTITUTIONS									
41 Administration publique									
42 Act. rel. soc. politique	C	AC							
43 Services de santé									
44 Éducation									
45 Transport									
46 Utilité publique									
50 COMMERCES AVEC CONTRAINTES									
51 Commerce de gros									
52 Combustibles et chimiques									
53 Transport et entreposage									
54 Services reliés à la construction									
55 Récupération									
60 INDUSTRIES									
61 Aliments et boissons									
62 Caoutchouc, plastique, cuir									
63 Textile									
64 Bois									
65 Métaux									
66 Machine et transport									
67 Minéraux non métalliques									
68 Chimiques									
69 Manufacturières									
70 PARCS ET ESPACES VERTS									
71 Municipal									
72 Régional									
80 RÉCRÉATION ET LOISIR									
81 Récréation intérieure									
82 Récréation extérieure	C-3, E	B, C-7, E	C-4	B	B	G			
90 RESSOURCES PRIMAIRES									
91 Culture générale						●	●	●	●
92 Élevage						A			
93 Sylviculture						●			
94 Commerce et ind. agricole						Tous sauf A-3			
95 Extraction								B	B
USAGES SPÉCIFIQUEMENT AUTORISÉS OU SPÉCIFIQUEMENT PROHIBÉS									

NOTES

(1) Le règlement sur les PIIA no 403-95 s'applique.

436-09

Amendements

90-98

(2) Nonobstant toutes autres dispositions irréconciliables, notamment celles prévues à l'article 18.11.7, dans la zone Rur 1, les rampes de mise à l'eau de même que la location d'embarcations motorisées sont interdites.

En ce qui a trait à l'aménagement des quais, le nombre maximal d'emplacements pour embarcations ne peut excéder le nombre d'emplacements aménagés sur le terrain de camping.

GRILLE DES USAGES

Usage autorisé	Zone								
	RUa 7	RUa 8	RUa 9	RUa 10	RUa 11	RUa 12	RUa 13	RUa 14	RUa 15
10 HABITATIONS									
11 Unifamiliale	AE	AE	AE	AE	AE	AE	AE	AE	
12 Bifamiliale									
13 Trifamiliale									
14 Multifamiliale									
15 Habitation collective									
16 Maison mobile									
20 COMMERCES									
21 Dépanneur									
22 Alimentation									
23 Consommation									
24 Centre commercial									
25 Meubles et mobiliers									
26 Quincaillerie									
27 Hydrocarbures									
28 Vente de véhicules									
29 Marchandises d'occasion									
30 SERVICES									
31 Personnels									
32 Professionnels									
33 Financiers									
34 D'affaires et consultation									
35 Restauration									
36 Débit de boisson									
37 Hôtellerie									
38 Techniques et réparation									
39 Réparation automobile									
40 INSTITUTIONS									
41 Administration publique									
42 Act. rel. soc. politique									
43 Services de santé									
44 Éducation									
45 Transport									
46 Utilité publique	B, F								
50 COMMERCES AVEC CONTRAINTES									
51 Commerce de gros									
52 Combustibles et chimiques									
53 Transport et entreposage									
54 Services reliés à la construction									
55 Récupération									
60 INDUSTRIES									
61 Aliments et boissons									
62 Caoutchouc, plastique, cuir									
63 Textile									
64 Bois									E-6
65 Métaux									
66 Machine et transport									
67 Minéraux non métalliques									
68 Chimiques									
69 Manufacturières									
70 PARCS ET ESPACES VERTS									
71 Municipal									
72 Régional									
80 RÉCRÉATION ET LOISIR									
81 Récréation intérieure									A-3
82 Récréation extérieure									
90 RESSOURCES PRIMAIRES									
91 Culture générale	●	●	●	●	●	●	●	●	●
92 Élevage				D	D		D	D	
93 Sylviculture	●	●	●	●	●	●	●	●	●
94 Commerce et ind. agricole									
95 Extraction									

USAGES SPÉCIFIQUEMENT AUTORISÉS OU SPÉCIFIQUEMENT PROHIBÉS

NOTES

Modifié par le règlement no 73-98	140-00	140-00	140-00	140-00	140-00	140-00	140-00	140-00	140-00
Modifié par le règlement no 429-09							429-09	433-09	153-00
							494-12	436-09	
								494-12	